

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le lundi 16 novembre 2015 à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE sur ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire de GRAINVILLE SUR ODON.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Karine TRASSARD-DERDA - Marie-Paule GERVAIS - Jean-Luc FAVREL - Richard ORHANT - Christel ROGER - Didier LELIEVRE.

Membres absents et excusés : - Virginie JOBARD – Nathalie DRIAUX- Bertrand CAGNEAUX

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 11 membres sont présents.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Dominique BASSET.

Monsieur le maire commence la réunion du conseil municipal par une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris.

**✚ Indemnités d'exercice Des Missions De Préfecture (I.E.M.P.) ou municipales
Délibération N° 2015-20**

En application de l'arrêté du 24 décembre 2012 abrogeant l'arrêté du 26 décembre 1997, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer à compter du 01 décembre 2014, l'I.E.M.P. aux agents communaux de toutes les catégories d'emplois, titulaires et stagiaires et que le versement de cette indemnité se fera par périodicité annuelle. Le maire fixe, par arrêté, le taux individuel applicable à chaque agent, en référence, au montant forfaitaire annuel spécifique à chaque cadre d'emplois, au prorata de la durée hebdomadaire effectuée par chaque agent. Le montant brut attribué à chaque agent est fixé à 150 €.

Montant forfaitaire spécifique chaque cadre d'emploi :

- Pour le cadre des attachés, le montant annuel de référence de 1 372 €.
- Pour l'adjoint administratif de 1^{ère} classe titulaire, le montant annuel de référence de 1153. €.
- Pour l'ATSEM 1^{ère} classe, le montant annuel de référence est de 1 153 €
- Pour les adjoints techniques de 2^{ème} classe titulaires, le montant annuel de référence de 1143 €.

✚ Objet : Virement de crédits Régie Transport Délibération N°2015-21

Monsieur le maire explique qu'il convient d'ajuster certains comptes budgétaires en fin d'exercice. Il propose la décision modificative suivante :

DEPENSES D'EXPLOITATION		diminution	augmentation
6247	TRANSPORTS	-753.96 €	
6211	PERSONNEL INTERIMAIRE		+ 753.96 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à procéder aux modifications budgétaires exposées ci-dessus.

Objet : Décision modificative N°2 Délibération N° 2015-22

Monsieur le maire explique qu'il convient d'ajuster certains comptes budgétaires en fin d'exercice. Il propose les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
61524	Bois et forêt	2 000.00 €	
023	Virement section investis		2 000.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
021	Virement de la section font		2 000.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
2315	Travaux de voirie		1 000.00 €
201	Document d'urbanisme		1 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à procéder aux modifications budgétaires exposées ci-dessus.

Location Salle Polyvalente : Tarif 201 Délibération N°2015-23

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente pour l'année 2016.

HABITANTS :	GRAINVILLE	HORS GRAINVILLE
WEEK-END	170 € - acompte : 85.00 €	275 € - acompte 137.50 €
VIN D'HONNEUR	70 €	90 €
CAUTION	800 €	

Le conseil municipal maintient les principes suivants :

- Au-delà de 2 locations par an, les familles Grainvillaises se verront appliquer le tarif appliqué aux habitants extérieurs à savoir :
 - 275 € pour le week-end
 - 90 € pour un vin d'honneur
- Gratuité pour les associations Grainvillaises pour 1 week-end par an
- Ateliers cuisine proposé par Mondrainville Loisirs : 4 ateliers: 50 € pour les 4 ateliers

 **Objet : Schéma de mutualisation des services DélibérationN°2015-24**

Vu l'étude réalisée pour la communauté de communes « Evrecy Orne-Odon » d'un schéma de mutualisation des services,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2015 se prononçant favorablement sur le schéma proposé,

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le schéma de mutualisation des services pour :

- Inscrire les thèmes suivants dans le schéma de mutualisation des services :
 - Les groupements de commandes
 - Les services techniques
 - Les ressources humaines
 - La gestion informatique
- Mettre en œuvre les groupements de commandes dès le début de l'année 2016 dans un premier temps
- Mettre en place une réflexion sur les autres services dans un deuxième temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le schéma de mutualisation proposé.

 **Objet : « HAUT DE SALBEY » Effacement coordonné des réseaux- Etude préliminaire DélibérationN°2015-25**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire à 31 081.20 € TTC. Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour le renforcement, sur le réseau d'éclairage des 55 % (avec dépense prise en compte plafonné à 75 € par ml de voirie) et de 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 5 787.36 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour fin 2015 début 2016 et informe de SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par ORANGE, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de fonction choisi :

En une fois, à la réception des travaux (inscription en sections de fonctionnement et d'investissement)

- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total hors taxes, soit la somme de 777.03 €,
- Autorise son maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Objet : Nouveau découpage Intercommunal
Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du calvados.
Délibération N°2015-26

Nouveau découpage intercommunal :

Le 12 octobre 2015, le Préfet a présenté son projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados. Ce projet est ensuite soumis aux conseils municipaux pour avis.

1. Avis global sur le projet de schéma de coopération intercommunale

Il s'agit notamment du passage de 37 à 16 intercommunalités dès le 1^{er} janvier 2017.

2. Evolution de notre communauté de communes « Evrecy Orne Odon »

Fusion des communautés de communes Evrecy Orne-Odon et de la Vallée de l'Orne

La loi NOTRe ayant fixé le seuil à 15 000 habitants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), la communauté de communes « Evrecy Orne-Odon » fusionne avec la communauté de communes de la Vallée de l'Orne.

- CC Evrecy Orne-Odon : 19 communes : 15 670 habitants
- CC de la Vallée de l'Orne : 5 communes : 7 797 habitants

Soit au total 24 communes avec 23 647 habitants.

Selon le schéma proposé par le Préfet, il est écrit qu'un regroupement avec Caen la mer est un objectif pertinent à terme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote majoritairement un avis favorable, sur les 2 points avec toutefois une abstention d'un conseiller municipal.

Objet : Adjoint d'animation 2^{ème} classe. Reconduction du contrat à durée déterminée
Délibération N°2015-27

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des activités périscolaires, il convient de recruter à titre temporaire, un adjoint d'animation 2^{ème} classe pour animer un atelier danse. Un contrat à durée déterminée de six mois doit être signé avec la personne recrutée pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

Base de ce contrat : 9 h par mois

Rémunération : cadre d'emplois : adjoint d'animation 2^e classe 7^e échelon IB : 351 IM 328

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer un contrat à durée déterminée de six mois pour le recrutement d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe aux conditions précitées à compter du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

Nouvelle étape pour le PLU

L'élaboration du plan Local d'Urbanisme (PLU) a franchi une nouvelle étape. Tous les avis des personnes publiques sont reçus. Le tribunal administratif va prochainement désigner le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique, qui pourra alors se dérouler début janvier 2016.

Emmanuel MAURICE donne quelques renseignements et quelques dates :

- Commission travaux : mardi 24 novembre - 18h30
- Téléthon : réunion préparatoire : jeudi 19 novembre - 18h30.
- Illuminations de Noël : l'entreprise LOIR effectuera le branchement des guirlandes de Noël dès la semaine 49, une semaine plus tôt que les années précédentes.
- Vœux de maire : vendredi 8 janvier 2016 - 18h30

Monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 20h15.